



SOCIÉTÉ DES **M**AGISTRATS,

FONCTIONNAIRES ET **E**MPLLOYÉS DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

CASE POSTALE
3026

2001 NEUCHÂTEL

smf-ne.ch

Journal SMF – 20 décembre 2023

Informations à nos membres, ainsi qu'à toutes les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat de Neuchâtel

Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Cette année nous avons rencontré notre employeur, le Conseil d'Etat, à 7 reprises.

Les négociations menées ont permis d'inclure nos revendications dans le budget présenté au Grand Conseil. Lors d'un accord avec le Conseil d'Etat, ce dernier s'engage à défendre notre accord.

Cette année, en ce qui nous concerne, la Commission financière, ainsi que le Grand Conseil n'ont pas modifié le budget et notre accord a été respecté.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2024 votre fiche de salaire verra les modifications suivantes :

- Indexation des salaires à hauteur de 2,2 %
- A cela s'ajoute l'échelon pour celles et ceux qui ne sont pas au maximum des 25 échelons.
- Le solde de 0,9% d'indexation sera probablement versé au 1^{er} janvier 2025 selon la LSt. En effet, ce report est compréhensible en raison de l'indexation négative non appliquée ces dernières années, mais limité dans le temps.
- Quant aux primes individuelles, celles-ci sont également versées. A noter que le montant ne peut pas dépasser Fr 1000.—par personne et ne peut être versé 2 ans de suite. Selon les chiffres présentés, la répartition paraît équitable dans toutes les classes de traitement, de la 1 à la 16.

Comment cela a été possible ?

La SMF, ainsi que les autres syndicats, ont établi un dialogue constructif avec votre employeur, car nous sommes des partenaires. Nous devons représenter la base, c'est-à-dire vous toutes et tous.

C'est pourquoi nous vous rappelons qu'il est très important de vous affilier afin que nous puissions défendre vos intérêts actuels et futurs, notamment auprès de votre caisse de retraite pour les bonifications annuelles qui détermineront votre future rente. Les membres au conseil d'administration vous représentent de manière paritaire (employés et employeurs). En résumé nous sommes là pour défendre vos intérêts actuels et futurs.

Autre rappel important car aujourd'hui encore trop de personnes se retrouvent dans l'embarras suite à une maladie ou d'un accident.

Assurance perte de gain auprès de la Vaudoise-assurances

La maladie ou l'accident cela n'arrive pas qu'aux autres !

Chacun peut être touché. Dans ce cas, après une période de 6 mois d'incapacité de travail avec un salaire versé à 100%, ce salaire est réduit de 20% durant les 540 jours suivants, ce qui peut mettre en difficulté financières bien des personnes non assurées.

Raison pour laquelle la SMF vous encourage vraiment à conclure cette assurance.

Même si vous trouvez le montant de la prime élevé, en cas de maladie ou d'accident cela vous enlèvera bien des soucis.

Dès lors, nous vous invitons à vous intéresser à cette prestation pour laquelle la SMF a lutté durant des années pour sa mise en place. Un grand avantage à ne pas oublier, il n'y a pas de questionnaire de santé et les RH sont là uniquement pour confirmer votre salaire.

Pour le détail, allez sur notre site smf-ne.ch – information smf – téléchargez « [Communication des différentes associations du personnel aux employés de l'Etat](#) »!

Nous vous adressons, ainsi qu'à votre famille, nos meilleurs vœux pour un joyeux Noël et beaucoup de satisfaction dans toutes vos activités en 2024.

Votre comité